

PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026

20h en salle du Conseil à MAISSE

Présents (23/23) : Mesdames et Messieurs, LENGLET Jean-Marc, PIERROTTET Christine, CHAILLOU Patrick, CHANCLUD Aline, PONAMAN Rudy, COURBON Aurélie, QUEVA Jean-Michel, NOZACMEUR Xavier, ANNE Brigitte, LE SOURD William, JINGEOT Gilles, JINGEOT Nathalie, LEGRAND Pascal, RODRIGUES Nadia, RILOS Adeline, SOIGNON Grégory, DAMIDE Cécile, MARTIN Léa, CLOET Camille, COLLET Maxime, DUPERCHE Claude, COURTIAL Franck, SIMON Isabelle.

Absents (0/23) : Néant.

Le président de la séance est Claude DUPERCHE, Conseiller municipal le plus âgé, jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Le quorum est atteint.

Les secrétaires de séance sont :

- Madame Christine PIERROTTET
- Madame Aline CHANCLUD

ORDRE DU JOUR

- ✓ Composition du Conseil Municipal ;
- ✓ Election du Maire ;
- ✓ Création des postes d'Adjoints ;
- ✓ Election des Adjoints ;
- ✓ Lecture et remise de la charte de l'élu local ;
- ✓ Indemnités de fonction ;
- ✓ Délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire ;

Procès-verbal des échanges

Claude DUPERCHE : La séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal. Merci à toutes et tous d'être présents. Merci au public.

✓ **Composition du Conseil Municipal ;**

Claude DUPERCHE : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il est 20 heures. Nous sommes réunis ce jour pour l'installation du nouveau conseil municipal élu dans son ensemble.

Je demande au public de respecter le silence durant la séance. Celle-ci est enregistrée.

Je sollicite deux volontaires pour assurer le secrétariat de séance. Ce sera Madame Christine PIERROTTET et Madame Aline CHANCLUD que je remercie.

Je procède à l'appel. Tous les conseillers sont présents. Aucun pouvoir n'a été donné.

Je vous remercie de votre présence, ainsi que le public.

✓ **Election du Maire ;**

Claude DUPERCHE : Nous allons procéder à l'élection du maire. Je rappelle que le maire est élu au scrutin secret. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue aux deux premiers tours, un troisième tour est organisé à la majorité relative.

Le matériel de vote est à votre disposition. Les plus jeunes conseillers assureront les fonctions d'assesseurs. (Camille CLOET et Maxime COLLET sont désignés)

Y a-t-il des candidats à la fonction de maire ?

Jean-Marc LENGLET se porte candidat. Pas d'autres candidats.

Nous allons procéder au vote. Je vous appelle chacun à votre tour. Vous prendrez une enveloppe, voterez, puis émargerez.

Appel nominal des conseillers par ordre alphabétique et déroulement du vote.

A l'issue des opérations de vote, Jean-Marc LENGLET est élu Maire de MAISSE, par 21 voix.

Monsieur Jean-Marc LENGLET est proclamé Maire et immédiatement installé.

Claude DUPERCHE remet à Jean-Marc LENGLET son écharpe de Maire.

La séance se poursuit sous la présidence du maire, Jean-Marc LENGLET.

Jean-Marc LENGLET : Chers Maissoises, chers Maissois, chers membres du Conseil Municipal, Chers habitants, c'est avec une grande joie et beaucoup d'humilité que j'accueille la confiance que vous m'avez accordé en m'élisant une nouvelle fois dans la fonction de maire lors de ce premier conseil municipal.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre soutien et pour cette responsabilité qui m'honore profondément. Je suis très reconnaissant de pouvoir compter sur une équipe engagée et ouverte, prête à travailler ensemble pour le bien de notre commune.

J'ai à cœur de continuer à honorer ce nouveau mandat dans ce climat de confiance, de collaboration sincère et de transparence que nous avons mis en place depuis ma première élection il y a maintenant presque 2 ans. Afin que chacun et chacune puisse contribuer pleinement à nos projets communs. Un grand merci aussi à toutes celles et ceux qui participent activement à la vie locale. Votre implication et votre confiance sont essentielles pour avancer ensemble. Je resterais à votre écoute et je ferais en sorte que nos choix reflètent vos besoins et vos attentes. Ensemble, poursuivons notre engagement

avec enthousiasme et détermination pour que notre commune reste un lieu où il fait bon vivre, grandir et partager. Merci à toutes et à tous pour votre soutien et votre présence aujourd'hui.

Applaudissement

✓ **Création des postes d'Adjoints ;**

Jean-Marc LENGLET : Je souhaite créer 5 postes d'adjoints.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Election des Adjoints ;**

Jean-Marc LENGLET : Est-ce qu'il y a d'autres listes d'adjoints hormis la mienne ?

Jean-Marc LENGLET : Voici les adjoints que je vous propose :

| | | |
|--------------------|------|---------------------|
| Première Adjointe | Mme. | PIERROTET Christine |
| Deuxième Adjoint | M. | CHAILLOU Patrick |
| Troisième Adjointe | Mme. | CHANCLUD Aline |
| Quatrième Adjoint | M. | PONAMAN Rudy |
| Cinquième Adjointe | Mme | COURBON Aurélie |

Appel nominal des conseillers par ordre alphabétique et déroulement du vote à bulletin secret.

Jean-Marc LENGLET : Je remercie les assesseurs pour le bon déroulement de ce vote. La liste des adjoints est élue par 22 votes (1 BLANC).

✓ **Lecture et remise de la charte de l' élu local ;**

Monsieur Jean-Marc LENGLET fait lecture de la charte de l' élu local.

Jean-Marc LENGLET : Un référent déontologue peut être consulté par les élus. Je donne la parole au DGS pour préciser ce point.

Le DGS : La commune adhère au centre interdépartemental de gestion (CIG grande Couronne) pour la mission de référent déontologue.

Vous pouvez le saisir en cas de difficulté dans l'exercice de votre mandat. Une adresse électronique dédiée vous sera communiquée. Il s'agit d'un juriste indépendant qui vous apportera un avis. Ce service est pris en charge par la commune.

✓ **Indemnités de fonction ;**

Jean-Marc LENGLET : Je souhaite que le Maire et les Adjoints bénéficient de l'indemnité maximale. A savoir 55,70% pour le Maire et 21,38% pour les adjoints.

Vote : Adopté à la majorité (22 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION, Mme SIMON),

✓ **Délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire ;**

Jean-Marc LENGLET : Je donne la parole à Monsieur Aurélien COMBES DGS pour vous parler de ce sujet.

DGS : Le conseil municipal peut déléguer certaines compétences au maire afin d'assurer la continuité de l'action communale, conformément au Code général des collectivités territoriales.

Ces délégations permettent notamment au maire :

- d'engager des dépenses jusqu'à 20 000 € HT ;
- de signer les contrats d'assurance ;
- de créer ou gérer les régies ;
- de délivrer ou reprendre les concessions funéraires ;
- d'accepter les dons et legs sans charge ;
- de céder certains biens mobiliers ;
- de gérer les droits de préemption ;
- d'intenter ou défendre les actions en justice ;
- de régler certains sinistres ;
- de solliciter des subventions ;
- de déposer des autorisations d'urbanisme dans certaines limites.

Ces délégations évitent de réunir le Conseil Municipal pour chaque décision courante.

Vote : Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00.

Signatures :

Jean-Marc LENGLET
Maire de MAISSE



Christine PIERROTTET
Secrétaire de séance



Aline CHANCLUD
Secrétaire de séance

